

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
SOURCES DU LAC D'ANNECY ■■

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

Envoyé en préfecture le 24/10/2016

Reçu en préfecture le 24/10/2016

Affiché le 24/10/2016

ID : 074-247400773-20161020-DEL_20161020_2-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 FAVERGES

N° 106/16

Date de convocation 14 octobre 2016

Conseillers en exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

Extrait du registre des délibérations du : **BUREAU**

Séance du **20 octobre 2016 – 18 heures 00**

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : **ECONOMIE- ZONE DE LA GARE-ACQUISITION FONCIERE
COPPIER**

MEMBRES PRESENTS

Michèle LUTZ
Roland BLAMPEY
Marc LLEDO

Marcel CATTANEO
Philippe PRUD'HOMME
Paul CARRIER

Michel COUTIN
Ulrich GAGNERON
Sylviane REY

Nicolas BLANCHARD
Gérard CHAMPANGE

MEMBRES EXCUSES (pouvoirs)

MEMBRES EXCUSES

Hervé BOURNE

Jacky GUENAN

EXPOSE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy est compétente en matière de développement économique et entre autres pour la création et la gestion de zones d'activités dont la superficie totale est supérieure à 40 000 m².

La collectivité a inscrit dans ses statuts la Zone dite de la Gare à Doussard.

Par délibération N°35/03 du 17 avril 2003 le Conseil communautaire a décidé de la création d'une Zone d'Aménagement Concertée pour la Zone dite de la Gare à Doussard.

Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme de Doussard et dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal cette zone est destinée à accueillir des installations liées à l'activité touristique.

Depuis 2002 des acquisitions foncières ont été réalisées pour une grande partie de la zone et dans le cadre de sa politique économique la communauté de Communes peut-être appelé à étendre ses zones d'activité et se porter acquéreur de terrain si l'occasion vient à se présenter.

La famille COPPIER représentée par Madame Christine COPPIER - 11 rue Président Favre 74000 Annecy - est prête à vendre à la Communauté de Communes quatre parcelles en propriété sur la commune de Doussard.

L'ensemble représente 5 713m².

Le tènement concerné est situé lieu-dit « La Croix » parcelles n° 1895-1896-3021-2600 (section B) plan joint.

Monsieur Le Président informe que le prix de vente a été fixé à 2 € le m² (estimation France domaine n° 2016-1104V1917 du 13 janvier 2016 jointe) Il précise que l'acquisition des parcelles

revêt un caractère important pour la collectivité. En effet la zone d'aménagement d'ensemble pour la zone de la Gare.

Envoyé en préfecture le 24/10/2016
Reçu en préfecture le 24/10/2016
Affiché le 24/10/2016
ID : 074-247400773-20161020-DEL_20161020_2-DE

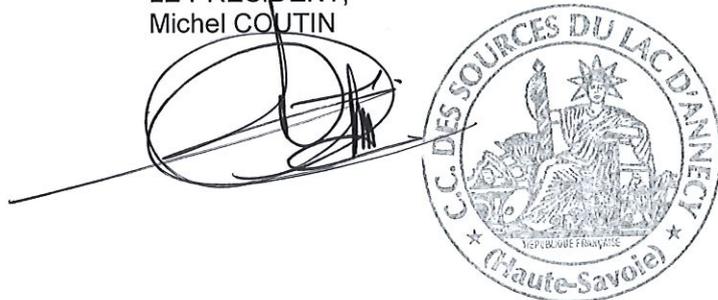
Monsieur le Président demande aux membres du bureau de se prononcer sur l'acquisition des terrains supra et de l'autoriser à signer les actes s'y afférents sur la base de 2€ du m² pour un montant total de 11 426 € hors frais notariés.

-0-0-0-0-0-0-

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré, acceptent les propositions de Monsieur le Président d'achats des terrains situés lieu-dit « La Croix » parcelles n° 1895-1896-3021-2600 (section B) propriété de la famille COPPIER, pour un montant de 11 426 Euros hors frais notariés, et l'autorisent à signer tous les actes s'y afférents.

Résultat du vote :			
Votants : 11	Abstention : 0	Exprimés : 11	
Pour : 11	Contre : 0		

FAVERGES, 24 octobre 2016
POUR COPIE CONFORME
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN



Délibération rendue exécutoire le 24 octobre 2016

Affichage le 24 octobre 2016

Destinataires :

- Préfecture DRCL (servi)

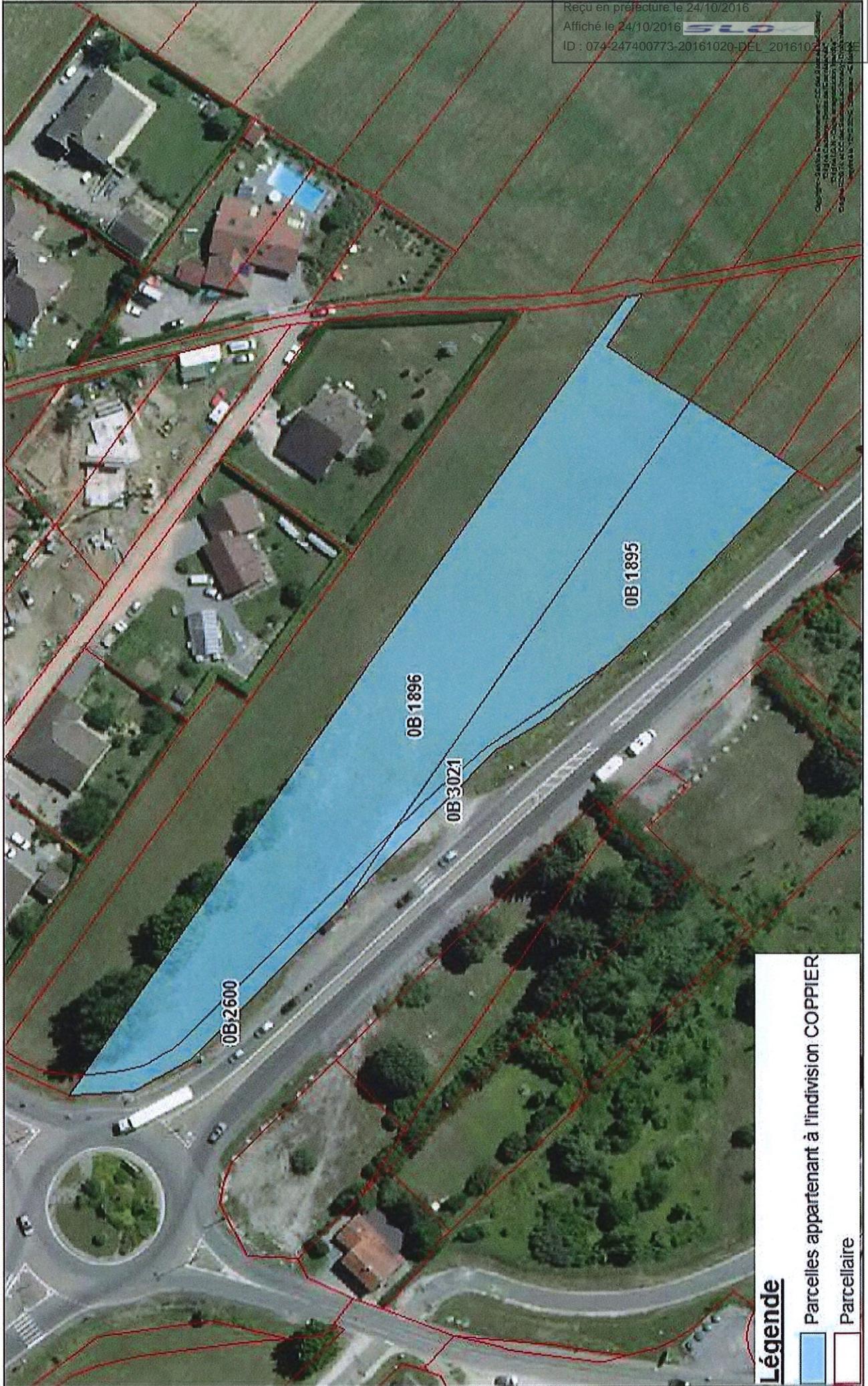
Copie(s) interne(s) :

- Développement économique
- Budget

**Commune de Doussard:
Projet d'acquisition des parcelles de
l'indivision COPPIER**



1:1 000



Envoyé en préfecture le 24/10/2016
Reçu en préfecture le 24/10/2016
Affiché le 24/10/2016
ID : 074-247400773-20161020-DEL_20161020

Légende

- Parcelles appartenant à l'indivision COPPIER
- Parcelle

Commune de Doussard: Projet d'acquisition des parcelles de l'indivision COPPIER



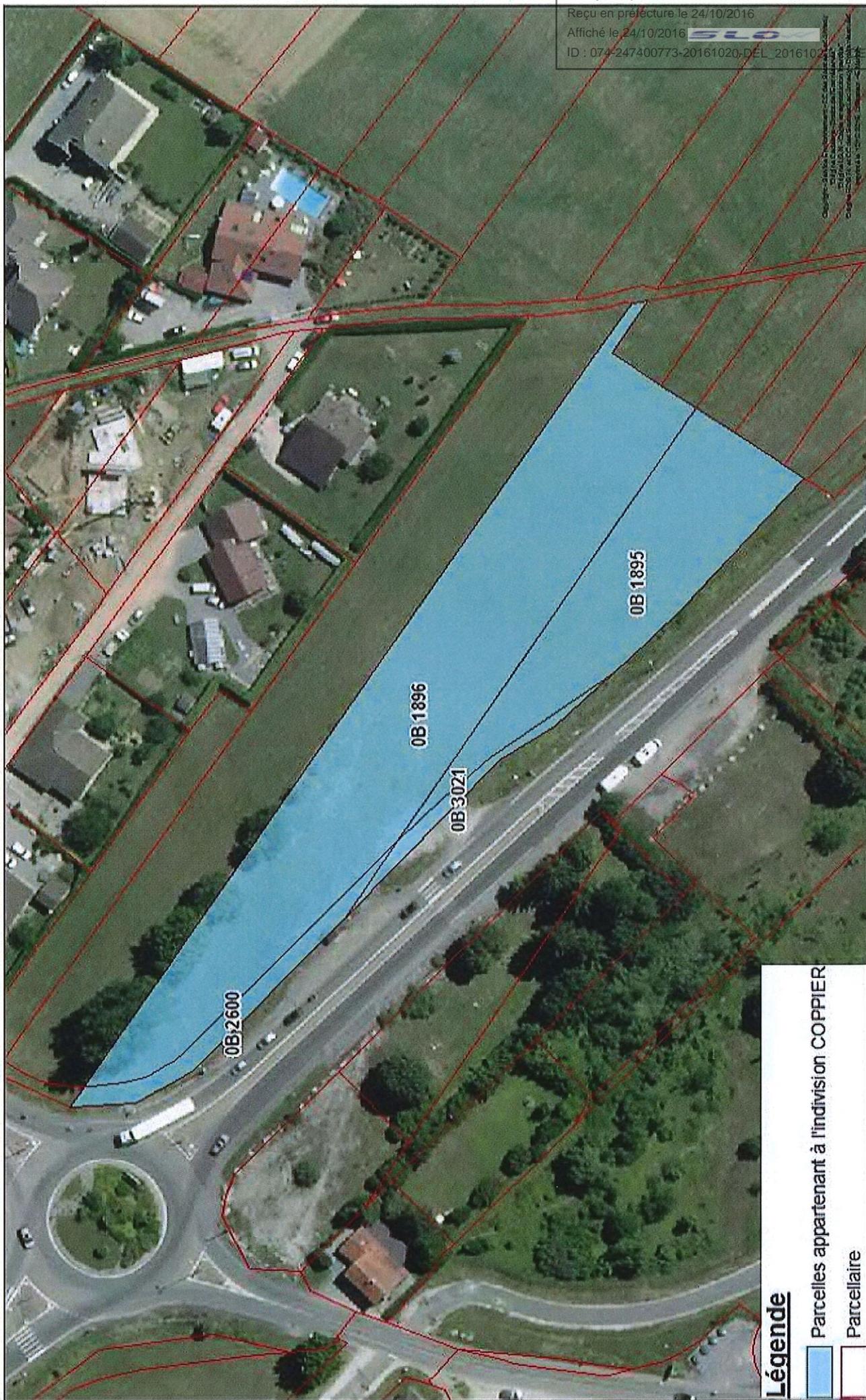
1:1 000

Envoyé en préfecture le 24/10/2016

Reçu en préfecture le 24/10/2016

Affiché le 24/10/2016

ID : 074-247400773-20161020-DEL_20161020



Légende

 Parcelles appartenant à l'indivision COPPIER

 Parcellaire



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE
SERVICE FRANCE DOMAINE

6 AVENUE DU PRE FELIN – CS 90137
74941 ANNECY LE VIEUX CEDEX

Affaire suivie par : Jean-Marc PINGEON
TÉLÉPHONE 04 50 23 88 55
TÉLÉCOPIE : 04 50 23 03 96
jean.pingeon@dgfip.finances.gouv.fr

DOSSIER : 2016-1104V1917

Objet :

- Commune : DOUSSARD
- Lieu dit : La Croix
- Nature des biens : Terrains
- Estimation valeur vénale
- Cadastres : B 3021-1895-1896-2600

Réf. : Votre lettre du 21/12/2015 .
Dossier suivi par M. Nazha OURCHID

Annecy, le 13/01/2016

Monsieur le Président de la communauté
de communes du pays de Faverges
Le Carré des Tisserands
32 route d'Albertville BP 42
74210 FAVERGES

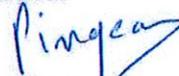
Monsieur le Président ,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé mon avis sur la valeur vénale des biens désignés en l'objet.

Je vous informe qu'elle est estimée à 2 € le m² pour chacune des parcelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
et par délégation,
l'Inspecteur


Jean-Marc PINGEON



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE
SERVICE FRANCE DOMAINE

6 AVENUE DU PRE FELIN – CS 90137
74941 ANNECY LE VIEUX CEDEX

Affaire suivie par : Jean-Marc PINGEON
TÉLÉPHONE 04 50 23 88 55
TÉLÉCOPIE : 04 50 23 03 96
jean.pingeon@dgfip.finances.gouv.fr

DOSSIER : 2016-1104V1917

Objet :

- Commune : DOUSSARD
- Lieu dit : La Croix
- Nature des biens : Terrains
- Estimation valeur vénale
- Cadastres : B 3021-1895-1896-2600

Réf. : Votre lettre du 21/12/2015 .
Dossier suivi par M. Nazha OURCHID

Annecy, le 13/01/2016

Monsieur le Président de la communauté
de communes du pays de Faverges
Le Carré des Tisserands
32 route d'Albertville BP 42
74210 FAVERGES

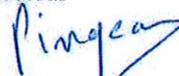
Monsieur le Président ,

Par lettre citée en référence, vous avez demandé mon avis sur la valeur vénale des biens désignés en l'objet.

Je vous informe qu'elle est estimée à 2 € le m² pour chacune des parcelles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
et par délégation,
l'Inspecteur


Jean-Marc PINGEON